

Dr Denis ERNI
Boîte postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
denis.erni@a3.epfl.ch

Recommandé & Personnel
Conseiller fédéral
Président de la Confédération
M. Ignazio CASSIS
Palais Fédéral Ouest
CH-3003 Berne

Estavayer-le-Lac, le 17 novembre 2022

http://www.swisstribune.org/doc/221117DE_IC.pdf

VOTRE COPIE¹ CI-ANNEXÉE D'UN MESSAGE TRÈS IMPORTANT SUR LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME QUI VOUS CONCERNE DIRECTEMENT

Monsieur Ignazio CASSIS, Monsieur le Président de la Confédération,

Vous êtes médecin, vous êtes Président d'un Etat de droit qui a une Constitution, vous êtes assermenté, vous vous êtes engagé à faire respecter les Valeurs de la CEDH. Je ne comprends pas que vous permettiez à des magistrats de violer de manière crasse l'article 17 de la CEDH, avec des pratiques qui font frémir dignes de Poutine, mais pas d'un Etat de droit. Je vous rappelle qu'en 2005, une élite de citoyens a dit, citation :

Justice indigne d'un Etat de droit /Demande d'une enquête parlementaire

Lors de cette audience, nous avons été témoins de pratiques utilisées qui font frémir. Elles mettent en cause toute la crédibilité et l'indépendance de notre justice en particulier face à l'Ordre des avocats. Elles violent la Convention Européenne des Droits de l'Homme à laquelle la Suisse a adhéré.....

.....

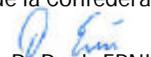
Madame la Présidente, Mesdames les députées, Messieurs les députés, nous vous laissons apprécier que si l'audience ci-dessus avait pu être enregistrée et publiée, l'opinion publique aurait de quoi de s'inquiéter de ce qui se passe dans nos tribunaux. Cette Justice n'est pas digne de notre Etat de droit.

Même si le contenu de cette audience ne peut plus être vérifié de par le choix du Juge d'interdire les enregistrements et cela contre ta volonté de l'accusé, il n'en reste pas moins que nous étions témoins. Après ce que nous avons vu, nous ne pouvons pas garder le silence. Nous vous demandons instamment d'ouvrir une enquête sur cette affaire. Ce n'est pas un dysfonctionnement que nous avons vu mais un ensemble qui fait frémir. »

Depuis le 19 mai 2022, vous ne pouvez plus ignorer qu'il s'agit de crimes commis avec un droit qui n'existe pas. Je vous invite à prendre connaissance de la réaction de Me Schaller et de l'élite de citoyens en 2008 dans les courriers ci-annexés, référence² : [vd_65_081124RS_GC](http://www.swisstribune.org/doc/vd_65_081124RS_GC.pdf) et référence³ [d143_081112DP_GC](http://www.swisstribune.org/doc/d143_081112DP_GC.pdf), qui montrent que l'opinion publique a de quoi s'inquiéter de cette violation crasse des droits du peuple par nos Autorités. Elles savaient déjà en 2008 qu'il s'agit de crimes commis avec un droit qui n'existe pas !

J'attends que vous brisiez au plus vite l'OMERTA sur cette violation de la CEDH, par des magistrats et des sénateurs qui sont complices de crimes commis avec un droit qui n'existe pas et avec la violation de l'interdiction du Conflit d'intérêt.

Veillez agréer, Monsieur Ignazio CASSIS, Monsieur le Président de la Confédération, mes salutations cordiales


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/221117DE_IC.pdf

¹ http://www.swisstribune.org/doc/221116DE_CE.pdf

² http://www.swisstribune.org/doc/vd_65_081124RS_GC.pdf

³ http://www.swisstribune.org/doc/d143_081112DP_GC.pdf